

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Purple Lion - Longfill Aroma

Révisé le: 10.05.2023

Numéro de matériel: 969

Page 1 sur 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Purple Lion - Longfill Aroma

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Concentré d'arôme sans nicotine pour la fabrication de liquides pour cigarettes électroniques.

Utilisations déconseillées

Toute autre que celle décrite au point 1.2.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Meisterfids GmbH
Rue: Aueweg 3
Localité: D-30900 Wedemark
Téléphone: (+49) 5073 9263733
E-mail: support@meisterfids-paff.de
Personne à contacter: Martin Streng Téléphone: (+49) 5073 9263733
E-mail: support@meisterfids-paff.de
Internet: www.meisterfids-paff.de
Service donnant les informations: Distribution

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
Rue: St. Klemensstrasse 10
Localité: CH-2544 Bettlach
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
E-mail: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient Cinnamate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Purple Lion - Longfill Aroma

Révisé le: 10.05.2023

Numéro de matériel: 969

Page 2 sur 8

N° CAS	Nom de la substance			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification (règlement (CE) n° 1272/2008)			
121-33-5	Vanilline (4-hydroxy-3-méthoxybenzaldéhyde)			1 - < 2 %
	Eye Irrit. 2; H319			
103-26-4	Cinnamate de méthyle			0,1 - < 1 %
	Skin Sens. 1; H317			

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
		Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA	
121-33-5		Vanilline (4-hydroxy-3-méthoxybenzaldéhyde)	1 - < 2 %
		cutané: DL50 = 5010 mg/kg; oral: DL50 = 3300 mg/kg	
103-26-4		Cinnamate de méthyle	0,1 - < 1 %
		cutané: DL50 = >5000 mg/kg; oral: DL50 = 2610 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de gêne respiratoire ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec précaution et abondamment avec un rince-œil ou avec de l'eau.

Après ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire ensuite un verre d'eau.
 Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
 depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
 Urgences sanitaires: 144
 Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: porter un appareil respiratoire autonome isolant.

Informations complémentaires

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 10.05.2023

Purple Lion - Longfill Aroma

Numéro de matériel: 969

Page 3 sur 8

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Indications générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

Indications sur les mesures générales d'hygiène au poste de travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients**

Tenir le récipient bien fermé.

Indications pour le stockage en commun

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Classe de stockage selon TRGS 10 (Liquides combustibles ne pouvant être affectés à aucune des classes de stockage 510: précitées)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Arôme alimentaire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Indications complémentaires sur les valeurs limites**

Aucune valeur limite nationale n'a été fixée à ce jour.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 10.05.2023

Purple Lion - Longfill Aroma

Numéro de matériel: 969

Page 4 sur 8

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres doivent être portés. Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés en fonction du poste de travail, selon la concentration et la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Liquide	
Couleur:		
Odeur:	fruchtig	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:	non applicable	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
Valeur du pH:		non déterminé
Solubilité dans l'eau:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations**Informations sur les classes de danger physique**

Risques d'explosion

Le produit n'est pas: explosible.

Température d'auto-inflammation

Solide:

non applicable

Gaz:

non applicable

Propriétés oxydantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

Teneur en solides:

4,38 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit en cas de manipulation et de stockage conformes à l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Purple Lion - Longfill Aroma

Révisé le: 10.05.2023

Numéro de matériel: 969

Page 5 sur 8

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

keine

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****ETAmél calculée**

ETA (cutanée) 324131,1 mg/kg

Toxicité aiguë

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
121-33-5	Vanilline (4-hydroxy-3-méthoxybenzaldéhyde)				
	orale	LD50 3300	Rat		
		mg/kg			
	cutanée	LD50 5010	Lapin		
		mg/kg			
103-26-4	Cinnamate de méthyle				
	orale	LD50 2610	Rat		
		mg/kg			
	cutanée	LD50 >5000	Lapin		
		mg/kg			

Autres informations sur les essais

Le mélange est classé comme non dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: écotoxique.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
121-33-5	Vanilline (4-hydroxy-3-méthoxybenzaldéhyde)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 57 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
				(tête-de-boule)		
103-26-4	Cinnamate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 2,76	96 h	Danio rerio		
		mg/l		(poisson-zèbre)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
121-33-5	Vanilline (4-hydroxy-3-méthoxybenzaldéhyde)	1,23

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Purple Lion - Longfill Aroma

Révisé le: 10.05.2023

Numéro de matériel: 969

Page 6 sur 8

103-26-4	Cinnamate de méthyle	2,62
----------	----------------------	------

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés endocriniennes pour les organismes non cibles, aucun composant ne remplissant les critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination conformément aux prescriptions des autorités.

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Entrée 75

Indications relatives à la directive IED 2010/75/UE (COV): 88,847 %

Indications relatives à la directive COV 2004/42/EG: 89,083 %

Indications relatives à la directive SEVESO III 2012/18/EU: N'est pas soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Classe de danger pour les eaux (WGK): 3 - fortement dangereux pour les eaux

Statut: Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions d'hypersensibilité de type allergique.

Suisse

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Purple Lion - Longfill Aroma

Révisé le: 10.05.2023

Numéro de matériel: 969

Page 7 sur 8

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (Suisse)

Abréviations et acronymes: voir le répertoire sous <http://abk.esdscom.eu>**Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient Cinnamate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

Version suisse

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 10.05.2023

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Purple Lion - Longfill Aroma

Révisé le: 10.05.2023

Numéro de matériel: 969

Page 8 sur 8

(Les données relatives aux composants dangereux ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)